



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada

Mars 2023

Initiatives de mieux-être au sein des ordres professionnels de juristes

Le rapport a été préparé en mars 2023 et peut ne pas représenter les initiatives actuelles de l'un ou de l'ensemble des ordres professionnels de juristes.

**Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes :
Law Society of British Columbia**

1. Des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être sont-elles accessibles à partir du site Web de l'ordre professionnel de juristes? (Oui/Non) Décrivez brièvement la nature des ressources et fournissez-en des liens.

Oui.

Plusieurs pages ou sections du site Web contiennent des renseignements pertinents, y compris les suivants (en hyperlien et en anglais seulement) :

- [About Practice Advice](#) [À propos de l'équipe de conseillers en matière de pratique]
- [Contacting a Practice Advisor](#) [Communiquer avec un conseiller en matière de pratique]
- [CPD \(professional wellness\)](#) [Formation professionnelle continue sur le bien-être professionnel]
- [Improving Mental Health for the Legal Profession](#) [Amélioration de la santé mentale dans la profession juridique] – Cette page Web comprend des liens vers une variété de ressources sur le mieux-être, une foire aux questions sur SynerVie, des rapports d'information et de recommandations du groupe de travail sur la santé mentale ainsi que des liens vers le forum sur la santé mentale des membres de la Law Society of British Columbia.
- [Lawyer Wellness & Personal Support](#) [Mieux-être des avocats et soutien personnel] – Cette page Web comprend des liens vers les pages d'informations sur le programme d'aide aux avocats, SynerVie et la médiatrice en matière d'équité.
- [Alternative Discipline Process](#) [Autre processus disciplinaire]

2. Existe-t-il un programme d'aide aux avocats destinés aux membres? Si oui, décrivez-le brièvement.

Il en existe deux :

Le programme d'aide aux avocats (PAA) : Le PAA s'appuie sur un réseau de bénévoles issus de la communauté juridique de la Colombie-Britannique. L'ordre professionnel de juristes finance ce programme en tant que service à la profession. Le PAA offre un soutien confidentiel, des conseils, un service d'aiguillage et des interventions par les pairs aux avocats, à leur famille, au personnel de soutien et aux étudiants stagiaires qui ont besoin d'aide pour faire face à l'alcoolodépendance, à une chimiodépendance, au stress, à la dépression ou à d'autres problèmes personnels.

SynerVie : L'ordre professionnel de juristes finance les services de consultation et d'aiguillage personnels de SynerVie Canada Ltée. Les services sont confidentiels et offerts gratuitement aux avocats et aux stagiaires de la Colombie-Britannique et à leur famille immédiate. SynerVie peut vous aider à répondre à toute question ou préoccupation de la vie sur la gestion du stress, le maintien des relations, les défis au travail, la parentalité et la garde d'enfants, la gestion de l'argent, la prise en charge d'un parent âgé ou les problèmes de santé.



3. L'ordre professionnel de juristes dispose-t-il d'un organe chargé des questions relatives à la santé mentale et au mieux-être (p. ex., un groupe de travail, un groupe de projet)? Si oui, décrivez-le brièvement.

Le groupe de travail en santé mentale de la Law Society of British Columbia (« GTSM ») a été créé en 2018. Son mandat consiste notamment à trouver des moyens de réduire la stigmatisation envers les problèmes de santé mentale et à élaborer un examen intégré de la santé mentale concernant les approches réglementaires en matière de discipline et d'admission. Le [mandat](#) du GTSM fournit des orientations plus précises sur ces rôles et responsabilités.

Le GTSM a formulé 24 recommandations dans quatre rapports successifs, recommandations qui ont été appuyées à l'unanimité par les conseillers.

[First Interim Report](#) [Premier rapport provisoire] (octobre 2018) : 13 recommandations

[Second Interim Report](#) [Deuxième rapport provisoire] (janvier 2020) : 7 recommandations

[Development of an Alternative to Discipline Process](#) [Élaboration d'un autre processus disciplinaire] (septembre 2021) : 1 recommandation

[Fourth Recommendation Report](#) [Quatrième rapport de recommandation] (3 février 2020) : 3 recommandations

Un [rapport de mise en œuvre](#) a également été publié en 2022, fournissant une mise à jour sur l'opérationnalisation de toutes les recommandations. Des rapports de mi-exercice et de fin d'exercice présentant des mises à jour sur le travail du GTSM sont également préparés régulièrement pour les conseillers.

Tous ces travaux sont affichés sur la page Web de l'ordre professionnel de juristes intitulée [Improving Mental Health for the Legal Profession](#) [Amélioration de la santé mentale dans la profession juridique] (voir ci-dessus).

4. Quels programmes ou initiatives l'ordre professionnel de juristes a-t-il adoptés ou prévoit-il adopter pour traiter les problèmes liés à la santé mentale et au mieux-être? Dans la mesure du possible, donnez des détails et précisez l'état d'avancement de chaque initiative.

Voir le tableau ci-joint.

5. D'autres renseignements pourraient-ils être pertinents pour comprendre les considérations et les mesures de l'ordre professionnel de juristes en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (qui n'ont pas encore été énumérés)?

Les deux derniers plans stratégiques comportaient des objectifs liés à la santé mentale :

Le plan stratégique précédent visait l'amélioration de la santé mentale de la profession juridique : (a) en trouvant des moyens de réduire la stigmatisation des problèmes de santé mentale; et (b) en élaborant un examen intégré de la santé mentale concernant les

approches réglementaires en matière de discipline et d'admission.

Le [plan stratégique actuel](#) vise la révision des processus réglementaires pour soutenir et promouvoir la santé mentale et physique.

Le comité consultatif sur l'équité, la diversité et l'inclusion de l'ordre professionnel de juristes examine également certains aspects de l'étude nationale, en collaboration avec le GTSM.



Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes : Law Society of Alberta

1. **Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.**

Les [ressources axées sur le bien-être](#) sont disponibles sous l'onglet « Resource Centre » (Centre de ressources) de la page Web de la LSA. Ces ressources comprennent des programmes propres à la LSA, ainsi que des ressources portant sur le mieux-être dans la pratique du droit.

2. **Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?**

Des programmes d'aide aux juristes sont offerts par la [Société d'aide aux juristes de l'Alberta \(Assist\)](#). Cette aide est offerte aux titulaires d'une licence, aux stagiaires, aux étudiants et étudiantes en droit et aux membres de leur famille. Le programme Assist est axé sur : les services professionnels de counseling (gratuits et confidentiels), le soutien par les pairs, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que la création de communautés de soutien, parmi lesquelles on retrouve des groupes pour les étudiants et étudiantes en droit et les nouveaux parents.

3. **Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.**

Le mandat du Lawyer Competence Committee (Comité des compétences des juristes) comprend l'examen du mieux-être dans la profession juridique, travail qui est principalement soutenu par le département de l'éducation de la LSA.

4. **Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.**

La LSA a mis en place les initiatives et programmes suivants :

- Inclusion du mieux-être comme domaine essentiel de la compétence des juristes dans le Profil de perfectionnement professionnel des juristes de l'Alberta;
- Promotion d'activités de FPC axées sur le mieux-être;
- Formation du personnel;
- Ressources en ligne;
- Documents publiés par la LSA;
- Soutien d'Assist et de ses services;
- Mentorat;
- Programme de placement de stagiaires;
- Protecteur en matière d'équité.



5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions de votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

En partenariat avec Assist, l'Alberta Lawyers Indemnity Association et l'Association du Barreau canadien, Division de l'Alberta, la LSA a récemment coorganisé un événement virtuel qui comprenait un aperçu des résultats de la récente étude nationale sur le mieux-être et la santé mentale des juristes au Canada, des discussions avec des juristes qui ont partagé leurs expériences face aux enjeux de santé mentale et des efforts pour réduire la stigmatisation entourant ces enjeux dans la profession. Il comprenait également des séances avec des professionnels de la santé mentale qui ont fourni des informations ainsi que des outils et ressources concrets à rapporter de l'événement et à intégrer dans la vie quotidienne et les pratiques juridiques des avocats.

La LSA examine présentement les recommandations formulées dans la première phase du rapport de l'étude sur le mieux-être et étudie la meilleure manière d'agir pour contribuer à l'ensemble des initiatives menées pour mieux soutenir les juristes.



Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes : Law Society of Saskatchewan

1. Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.

Oui. Les ressources en matière de santé et de mieux-être se trouvent sous l'onglet « For Lawyers & Students » (Pour les avocats et les étudiants) de la page d'accueil, y compris les renseignements sur le programme d'aide confidentielle, Lawyers Concerned for Lawyers (également présenté sous l'onglet « Resources & Support » [Ressources et soutien] de la page d'accueil) et les liens vers des ressources externes telles que l'Association canadienne pour la santé mentale, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, le Centre de toxicomanie et de santé mentale, les ressources du gouvernement du Canada en matière de santé mentale et des articles sur le même sujet.

<https://www.lawsociety.sk.ca/health-and-wellness/>

Le Programme de consultants en pratique (pour obtenir de l'aide relative aux normes de la pratique ou aux questions de gestion) se trouve sous « Lawyers and Students/Practice Resources » sur la page d'accueil. Ce service est gratuit pour les membres.

<https://www.lawsociety.sk.ca/for-lawyers-and-students/practice-advisor-program/>

Nous organisons également des FPC, y compris des micromodules pédagogiques portant sur les questions de mieux-être à l'intention des membres. Nous pensons que cette question doit faire l'objet d'une attention constante étant donné que l'effet de la stigmatisation semble amplifié dans le contexte professionnel juridique.

2. Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?

Oui. Le programme Lawyers Concerned for Lawyers (« LCL ») offre une aide confidentielle et gratuite aux juristes, aux stagiaires, aux étudiants et étudiantes en droit ou aux membres de leur famille concernés par l'alcool, les drogues et autres dépendances; la dépression, l'anxiété et autres maladies mentales; le stress et autres problèmes que présente la vie; et tout état qui affecte négativement la qualité de vie au travail ou à la maison.

<https://lawyersconcernedforlawyers.ca/>. Afin d'établir une distance entre l'organisme de réglementation et le membre (considérant tout ce que cela comporte), la Saskatchewan Lawyer's Insurance Association administre le programme au nom des membres, en mettant en place des mesures appropriées pour assurer la protection de la vie privée.

3. Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.

Non. Le Comité des normes professionnelles dispose d'un large éventail de pouvoirs qu'il peut exercer en dehors des processus disciplinaires pour aider les membres qui éprouvent des difficultés. Des conditions d'exercice axées sur le maintien de la santé mentale sont imposées si nécessaire.



En décembre, la Law Society of Saskatchewan (LSS) a organisé des discussions sur la planification stratégique. Le mieux-être a été considéré comme une priorité majeure et l'accent mis sur les tactiques dans le prochain plan stratégique pourrait conduire à la création d'un comité dédié aux questions de mieux-être.

Par ailleurs, cette année, notre Comité de politique disciplinaire participera à la création d'un volet « mieux-être » dans nos processus disciplinaires.

4. Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.

Le programme LCL, le programme de consultants en pratique, le volet sur le mieux-être au sein de la profession décrit ci-dessus ainsi que d'autres tactiques à déterminer dans le cadre de la planification stratégique.

5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions de votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

Nous travaillons avec la Division de la Saskatchewan de l'ABC pour organiser une conférence d'automne axée sur l'étude nationale et les ressources disponibles. Nous espérons que cette conférence favorisera une plus grande collaboration entre nos organismes dans ce domaine.



Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes : Law Society of Manitoba

1. Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.

Oui. Les services de soutien pour les juristes se trouvent sous l'onglet « For Lawyers » (Pour les juristes) de la page d'accueil, qui comprend des ressources en matière de santé et de mieux-être, ainsi que des renseignements sur les services d'un agent en matière d'équité, d'un conseiller en gestion de la pratique et d'un conseiller en éthique et en pratique. <https://lawsociety.mb.ca/for-lawyers/> Les ressources en matière de santé et de mieux-être comprennent des liens vers le programme d'aide aux employés (voir ci-dessous), le programme de soutien par les pairs (offrant un soutien par les pairs, une formation, une communauté et une liaison avec des services thérapeutiques professionnels) et le programme de rétablissement de la santé (permettant aux avocats de recevoir un traitement médical et de prévenir les problèmes de pratique lorsqu'un enjeu de santé mentale est lié à la conduite d'un juriste, offrant une alternative positive à la discipline). Les ressources comprennent également un lien vers une bibliothèque sur la santé et le mieux-être qui contient des articles, des blogues, des vidéoclips et des programmes du barreau. <https://lawsociety.mb.ca/for-lawyers/supports-for-lawyers/health-wellness/>

2. Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?

Oui. La Société du Barreau offre des solutions d'aide aux employés et de mieux-être par l'entremise d'un fournisseur externe. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel pour tout ce qui concerne le mieux-être, notamment le stress financier, les relations, la santé mentale, la famille et le rôle parental, les dépendances et la gestion des transitions professionnelles. Ces services sont offerts aux juristes, aux stagiaires en droit et aux membres de leur famille immédiate. <https://lawsociety.mb.ca/for-lawyers/supports-for-lawyers/health-wellness/manitoba-blue-cross/>

3. Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.

Oui. Le Comité spécial du président sur la santé et le mieux-être a été créé en 2019-2020 afin d'aborder les questions de capacité des membres et de recommander un cadre pour un programme de déjudiciarisation pour les membres qui souffrent de problèmes de santé mentale pouvant affecter les pratiques juridiques. Bien que ce comité ait terminé ses travaux, la santé et le mieux-être demeurent une priorité stratégique intégrée à nos activités



4. Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.

En mai 2020, les conseillers de la Société du Barreau ont répondu à un rapport du Comité spécial sur la santé et le mieux-être en confirmant quatre priorités :

1. Examiner les documents d'admission et éliminer le langage stigmatisant en ce qui a trait à la santé mentale et aux dépendances.
2. Élaborer un plan complet pour la mise en œuvre d'un programme de déjudiciarisation.
3. Par l'intermédiaire des services de FPC, offrir des programmes supplémentaires et un accès aux ressources existantes en matière de santé et de mieux-être.
4. Explorer la faisabilité d'un partenariat avec un autre organisme qui offre une gamme de ressources, dont le soutien par les pairs.

Le langage stigmatisant a été supprimé de la demande d'admission. Le « programme de déjudiciarisation » et le « programme de soutien par les pairs » ont été mis en place - voir le programme de rétablissement de la santé et le programme de soutien par les pairs décrits ci-dessus - et le site Web a été élargi pour inclure une grande variété de ressources. Tous les webinaires de perfectionnement professionnel continu comportent un volet sur le mieux-être et un lien vers des ressources en boucle que les participants peuvent consulter lorsqu'ils attendent le début du programme. La Société offre également des services de FPC sur demande qui comprend une variété de programmes sur la santé mentale et le mieux-être.

La Société du Barreau a également intégré dans son Outil d'évaluation de la gestion des pratiques (lié à la réglementation des entités) les pratiques exemplaires pour assurer des pratiques de travail saines et le soutien du mieux-être du personnel.

5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

La Société du Barreau travaille en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université du Manitoba, l'Association du Barreau du Manitoba, Law(yer) Strong (programme de soutien par les pairs) et le CPLED afin de mettre en commun les ressources et les programmes destinés aux juristes, aux étudiants et aux stagiaires.

La Société du Barreau explore l'élaboration d'un défi du mieux-être avec les partenaires en gestion de cabinets et les leaders des services juridiques de la province.

À partir d'octobre 2021, la Société du Barreau a consacré le numéro d'octobre de son bulletin d'information (le Communiqué) au mieux-être et à la santé pour coïncider avec la Journée mondiale de la santé mentale. <https://lawsociety.mb.ca/about/news-publications/communiqué/>



Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes : Barreau de l'Ontario

1. **Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.**

Oui. Le Centre de ressources sur le bien-être <https://lso.ca/lawyers/well-being-resource-centre> se trouve sous l'onglet « Avocats » de la page d'accueil. Il comprend des articles, des recherches et des formations continues portant sur le mieux-être, des renseignements sur le Programme d'aide aux membres (« PAM »), les soutiens à la pratique du Barreau de l'Ontario, notamment les lignes directrices sur la gestion personnelle, le réseau de formateurs et de conseillers, la ligne d'aide à la gestion de la pratique et les services du Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement, ainsi que des liens vers des ressources externes en matière de mieux-être.

2. **Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?**

Oui. Le Programme d'aide aux membres est proposé par Homewood Santé, un prestataire externe indépendant de la LSO et de LAWPRO, qui offre un accès confidentiel à des services de counseling, de mentorat, de ressources en ligne et de pairs bénévoles. Les membres peuvent obtenir une aide professionnelle pour des questions liées aux dépendances, à la santé mentale ou physique, à la conciliation travail-vie personnelle, à la carrière, à la famille et plus encore. [https://lso.ca/lawyers/well-being-resource-centre/member-assistance-program-\(1\)](https://lso.ca/lawyers/well-being-resource-centre/member-assistance-program-(1))

3. **Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.**

Oui, les questions de santé mentale et de mieux-être sont traitées par le Groupe de ressources sur le bien-être des membres du Barreau de l'Ontario.

4. **Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.**

Tel qu'indiqué ci-dessus, le Barreau de l'Ontario propose des formations continues, des ressources et des soutiens à la pratique liés au mieux-être, qui sont gratuites et faciles d'accès via le Centre de ressource sur le bien-être. En 2021 et 2022, le Barreau de l'Ontario a organisé le Sommet sur la santé mentale des professionnels du droit afin de sensibiliser la communauté juridique aux répercussions des enjeux de santé mentale sur la profession et de lutter contre la stigmatisation, ainsi que pour fournir des stratégies pratiques que les titulaires de permis peuvent mettre en œuvre pour favoriser leur bien-être.



Vous trouverez ci-dessous de plus amples renseignements sur les soutiens à la pratique :

- Lignes directrices sur la gestion personnelle : fournissent des stratégies pour reconnaître les sources de stress et les symptômes de maladie mentale et fournissent des soutiens et des ressources pour gérer le bien-être personnel dans la profession juridique <https://iso.ca/lawyers/practice-supports-and-resources/practice-management-guidelines/personal-management>
- Réseau de formateurs et de conseillers : permet aux titulaires de permis d'accéder à des relations à court terme, axées sur les résultats, avec des formateurs et des conseillers issus des professions <https://iso.ca/lawyers/practice-supports-and-resources/coach-and-advisor-network>
- Ligne d'aide à la gestion de la pratique : un service téléphonique confidentiel pour aider les titulaires de permis qui ont des questions sur le Code de déontologie, les règles de conduite des parajuristes, ainsi que d'autres sujets liés au professionnalisme et à la gestion de la pratique <https://iso.ca/lawyers/practice-supports-and-resources/practice-management-helpline>
- Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement : fournit de l'aide aux titulaires de permis, aux candidats à la profession et aux membres du public qui sont victimes de discrimination ou de harcèlement de la part de juristes ou de parajuristes en raison de leur santé mentale ou de tout autre problème <https://iso.ca/protéger-le-public/information-aux-titulaires-de-permis/conseil-juridique-en-matiere-de-discrimination-et-de-harcelement>

5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions de votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

L'une des priorités du Barreau de l'Ontario est l'élaboration d'un cours de compétences de base pour tous les titulaires de permis qui deviendront des praticiens autonomes à partir du 1^{er} janvier 2024. Ce cours permettra aux praticiens autonomes d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer efficacement leur propre cabinet et éviter les erreurs susceptibles de donner lieu à des plaintes et à des réclamations pour faute professionnelle. Ce cours a également pour but d'aider les professionnels du droit à éviter le genre d'interactions négatives avec les clients, les assureurs et l'organisme de réglementation qui peuvent causer un stress profond.

Le Barreau de l'Ontario a également mis en place un certain nombre d'initiatives réglementaires concernant la santé mentale et le bien-être des titulaires de permis, notamment :



- Le personnel de la Division de la réglementation de la profession du Barreau de l'Ontario a reçu une formation sur les questions de santé mentale et de dépendance.
- Le Tribunal du Barreau a mis en place une nouvelle règle sur le défaut de coopération, qui répond en partie au fait que certains titulaires de permis ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie non identifiés qui peuvent compromettre leur aptitude à coopérer. Cette règle a été approuvée et mise en œuvre dans le cadre d'une initiative plus large visant à mettre en place un programme financé d'avocats de service afin de fournir une assistance rapide aux titulaires de permis qui risquent de commettre un manquement à l'obligation de coopérer. L'assistance fournie peut aider les titulaires de permis à mieux comprendre leurs droits et obligations, à les orienter vers les ressources disponibles et peut mener à une collaboration entre le Barreau et les juristes pour aborder des questions telles que la santé mentale ou la toxicomanie.
- La Division de la réglementation de la profession dispose également d'un conseiller en capacité qui fournit des renseignements et des conseils sur les dossiers où se posent des problèmes de santé mentale ou d'autres problèmes de capacité. Le travail du conseiller en capacité peut inclure l'examen de renseignements médicaux ou d'autres renseignements liés au dossier, la discussion des dossiers avec d'autres membres du personnel de la Division de la réglementation de la profession et la participation à des entrevues.



Analyse du mieux-être – Ordre professionnel de juristes : Barreau du Québec

1. Des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être sont-elles disponibles sur le site Web de l'Ordre professionnel de juristes? (Oui/Non) Décrivez brièvement la nature des ressources et fournissez-en des liens.

Oui, le Barreau dispose d'une [page consacrée au mieux-être](#) sur son site Web qui est divisée en quatre domaines principaux :

- déterminer les problèmes de santé mentale et en guérir (articles et vidéos);
- briser les stigmates et lutter contre l'isolement (vidéos de professionnels du droit);
- le pouls de la profession (résultats de l'étude sur la santé mentale de 2019 et de l'étude nationale);
- des webinaires et des ateliers sur le mieux-être;
- des ressources pour guider les avocats qui ont besoin de prendre du recul par rapport à leur travail.

2. Existe-t-il un programme d'aide aux avocats destinés aux membres (décrivez-le brièvement)?

Oui, le Barreau propose le [PAMBA](#) (Le Programme d'aide aux membres). Il s'agit d'un programme sans frais et confidentiel offert aux titulaires de permis, aux stagiaires et aux étudiants de l'École du Barreau qui rencontrent des problèmes de santé mentale.

Il est disponible par courriel ou par téléphone en tout temps. Les participants peuvent choisir eux-mêmes le professionnel de la santé mentale qu'ils souhaitent consulter, et le PAMBA prendra en charge six séances du service offert par ce dernier tous les six mois. Selon les besoins, il est possible de bénéficier d'autres séances. Si un participant n'a pas encore déterminé le professionnel de la santé mentale auquel il souhaite s'adresser, le PAMBA peut l'aider à en trouver un.

3. L'ordre dispose-t-il d'un organe chargé des questions relatives à la santé mentale et au mieux-être (p. ex., un groupe de travail, un groupe de projet)? Si oui, décrivez-le brièvement.

Nous avons un Groupe de travail sur le bien-être psychologique de l'avocat. Ce groupe a été créé en 2019 suite à l'étude de Me Cadieux et son mandat est le suivant :

- a. Identifier les mesures spécifiques qui pourraient être implantées par le Barreau du Québec au bénéfice des membres afin de :
 - assurer ou améliorer le bien-être psychologique des avocates et des avocats;
 - encourager la discussion et la sensibilisation au sein de la communauté juridique.
- b. Recommander au Conseil d'administration l'implantation des mesures préconisées par le Comité.
- c. Assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures adoptées par le Conseil d'administration.



4. Quels programmes ou initiatives l'Ordre professionnel de juristes a-t-il adoptés ou prévoit-il adopter pour traiter les problèmes liés à la santé mentale et au mieux-être? Dans la mesure du possible, donnez des détails et précisez l'état d'avancement de chaque initiative.

Sa principale initiative semble être le PAMBA, comme cela est décrit ci-dessus.

Le Barreau offre également un Programme Répit (Respite Program) qui fournit une aide financière à tous les avocats indépendants pour les aider à rembourser les frais mensuels fixes de fonctionnement du bureau pendant un congé lié au mieux-être ou pendant la période où ils ne perçoivent aucune prestation d'invalidité (voir la note de service au Conseil du 23 février 2022).

- ✓ Le Barreau offre également aux titulaires de permis la possibilité de demander une [exonération ou un remboursement](#) de leurs primes d'assurance obligatoires pendant un congé lié au mieux-être.
- ✓ Déploiement de plusieurs initiatives de sensibilisation en matière de santé mentale
 - Capsules vidéos avec le juge Clément Gascon et d'autres avocats ou avec des experts sur les défis qu'ils ont vécu en lien avec leur santé psychologique et comment ils ont passé à travers (briser l'isolement et démystifier les tabous) <https://espaceca.ca/fr/bien-etre-psychologique/briser-tabous-isolement/>
 - Tournée de la bâtonnière dans les facultés de droit québécoises afin de discuter de l'importance de la santé psychologique (sensibilisation).
- ✓ Création de formations gratuites ou à faible coût pour les membres sur la santé mentale, incluant la gestion du stress, de l'anxiété et la résilience.
- ✓ Nouveau service programme **Répit**, visant à rembourser une mensualité des frais fixes d'exploitation de bureau pendant un arrêt de travail relié à la santé mentale et psychologique.
- ✓ Création d'un task force et formation des employés du Barreau qui interviennent auprès des avocats, des stagiaires et des étudiants à l'École du Barreau sur la détection des enjeux de santé psychologique et comment les prendre en considération dans le cadre de nos fonctions.
- ✓ Afin de s'assurer que les questions relatives au bien-être psychologique soient considérées dès l'accès à la profession et considérant que l'École du Barreau met en place un plan d'action sur le bien-être psychologique des étudiants, le groupe de travail et l'École du Barreau s'assurent d'arrimer leurs initiatives.
- ✓ Mise à jour et signature d'une nouvelle Déclaration sur la conciliation travail – vie personnelle en collaboration avec les juges en chef de tous les tribunaux judiciaires québécois : <https://espaceasaprod.blob.core.windows.net/media/1538/declaration-principe-conciliation-travail-vie-personnelle.pdf>



- ✓ l'intervention de la bâtonnière auprès de la magistrature dans des cas où les membres de la magistrature ont des comportements ou des propos inappropriés envers les membres de la profession.
- ✓ Étude et rapport sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans la profession + lancement d'une campagne de tolérance zéro envers le harcèlement entre collègues. (sexuel ou psychologique)
- ✓ Nouveau programme PASAJ : Le Programme d'accompagnement et de soutien aux juristes (PASAJ) est offert aux membres du Barreau et aux stagiaires en droit qui subissent de la discrimination ou du harcèlement de la part d'un collègue ou qui en ont été les témoins. Le PASAJ propose une offre de services complète et gratuite à travers un cabinet externe indépendant, détenant une expertise et une expérience en matière de soutien et d'accompagnement pour les victimes ou les témoins de discrimination et harcèlement.

À VENIR : une nouvelle campagne « Humanisons la pratique » qui mettra l'accent sur le fait qu'un avocat qui est bien psychologiquement et physiquement offrira un meilleur service à ses clients et donc, que le public est mieux protégé. Pour ce faire, il est important de valoriser la bienveillance entre collègues, d'avoir de bonnes habitudes de vie personnelle et professionnelle et de maintenir de saines pratiques de déconnexion.

5. D'autres renseignements pourraient-ils être pertinents pour comprendre les considérations et les mesures du Barreau en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (qui n'ont pas encore été énumérés)?

Aucun n'a été noté.

Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes : Chambres des notaires du Québec

1. Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.

Il y a quelques années, la Chambre a mis sur pied le service de La Boussole*. Ce service, initialement développé pour supporter les jeunes membres (5 ans et moins de pratique) avait comme mission première de les aiguiller dans leur cheminement professionnel et accessoirement, devait également les supporter dans les périodes d'enjeu professionnels. Toutefois, la pandémie a transformé les demandes en demandes d'accompagnement psychologique et la ressource affectée à ce service, bien qu'elle ait tenté d'Accompagner les membres du mieux qu'elle le pouvait, a quitté pour un congé en raison d'épuisement professionnel et psychologique. Lors de son retour, nous avons décidé de mettre fin à ce service graduellement (soft landing). Par contre, l'expérience acquise nous a permis de colliger de précieuses données qui, additionnées aux constats de l'étude sur le bien-être, nous permet de discuter, présentement, avec l'Association Professionnelle des Notaires du Québec (« APNQ ») afin de les aider dans la mise sur pied d'un service plus adapté aux demandes des membres car ces derniers sont méfiants d'un service de cette nature offert par leur régulateur.

*<https://www.cnq.org/la-chambre-et-votre-protection/actualites-et-salle-de-presse/la-boussole-du-soutien-professionnel-pour-vous-jeunes-notaires/>

Aussi, des articles concernant le bien-être sont publiés dans chaque édition du magazine trimestriel Entracte. Celui-ci est envoyé à tous les notaires et est également disponible sur le site de la Chambre.

<https://www.cnq.org/la-chambre-et-votre-protection/publications-de-la-chambre/magazine-entracte/>

Finalement, le Programme d'aide aux notaires produit périodiquement des articles sur ce thème qui sont diffusés dans notre infolettre Minute, également diffusé sur notre site.

<https://www.cnq.org/la-chambre-et-votre-protection/publications-de-la-chambre/infolettre/>

2. Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?

Grâce à un partenariat avec l'APNQ, le Fonds d'Assurance responsabilité professionnel et une cotisation spéciale de tous nos membres, nous offrons, depuis près de 20 ans et tout à fait gratuitement, le recours aux services du Programme d'Aide aux Notaires (PAN) aux notaires, aux membres de leurs familles et à leurs employés.

<https://www.cnq.org/espace-notaire/soutien-professionnel-et-services/programme-daide-aux-notaires-pan/> (nécessite une authentification pour y accéder)



3. Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.

La structure de gouvernance ne compte pas en ce moment de comité ayant le bien-être dans son mandat. Cependant, cet enjeu est surveillé par le service La Boussole (voir ci-haut) et suivi dans notre gestion intégrée des risques de façon continue. Nous comptons collaborer, en cours d'année 2023-2024, avec l'Université de Sherbrooke afin de développer un groupe de travail avec les parties prenantes de la profession car selon nous, cet enjeu ne peut pas être réglé par le régulateur seul mais par l'ensemble des parties prenantes de la profession.

4. Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.

La Chambre des notaires offre les programmes suivants :

- Développement professionnel continu, occasionnellement
- Formation du personnel
- Programme d'aide aux membres

Conformément à ce qui a été répondu précédemment, nous allons évaluer les meilleures actions à poser avec l'ensemble des parties prenantes de la profession en cours d'année.

5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

Non



**Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes :
Barreau du Nouveau-Brunswick**

1. **Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.**

Non.

2. **Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?**

Oui, par l'entremise de l'ABC-N.-B. Le Programme d'aide aux juristes du Nouveau-Brunswick (PAJNB) est un service confidentiel qui offre des services de counseling, de l'accompagnement et du soutien pour traiter toutes les questions qui touchent à la santé, au mieux-être et à la vie professionnelle des juristes. Les services sont disponibles en personne, par téléphone ou en ligne, sans aucun frais pour les membres. Les ressources, les évaluations et les articles mis en ligne par Homewood sont accessibles en s'inscrivant à leur site Web monhomeweb.ca. Le PAJNB est offert aux juristes, employés et employées ainsi qu'aux juges, stagiaires, étudiants et étudiantes en droit et leur famille résidant au Nouveau-Brunswick.

3. **Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.**

Pas pour le moment. Le 17 mars 2023, nous prévoyons que le Conseil créera un comité mixte composé de membres de notre Barreau, de l'ABC-N.-B. et de la Faculté de droit pour commencer à travailler sur les recommandations issues de l'étude nationale sur le mieux-être dans la profession juridique.

4. **Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.**

D'après les réponses du Barreau du N.-B. au sondage sur le mieux-être de 2019 de la Fédération, il apparaît que le Barreau dispose des programmes ou outils suivants :

- Proposition d'un programme d'aptitude professionnelle qui offrirait une alternative au volet disciplinaire. Les modifications à notre loi devraient être présentées à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick cet automne.
- Cours de pratique durable du Programme d'admission au Barreau comportant des volets sur la santé mentale et le mieux-être
- Prestation de FPC sur le mieux-être (la clientèle doit être principalement composée de juristes, et les questions de mieux-être abordées doivent s'inscrire dans le contexte de la pratique juridique)
- Santé mentale et mieux-être dans la profession juridique (cours en ligne de l'ABC)



- Pouvoir statutaire d'exiger des évaluations médicales ou psychiatriques
- Étant donné sa petite taille, le Barreau du N.-B. s'efforce d'aider ses membres dans la mesure de ses moyens.

5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions de votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

Non



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada

**Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes :
Nova Scotia Barristers' Society (NSBS)**

- 1. Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.**

Oui. Des liens vers les ressources en matière de mieux-être sont disponibles dans la section « Law Firm Management » (Gestion des cabinets d'avocats) de la page des ressources pratiques, voir : <https://nsbs.org/legal-profession/resource-search/>

Par ailleurs, il existe aussi des ressources sur le site Web de notre programme d'aide aux juristes (Lawyers Assistance Program ou LAP), géré par Homewood Santé. Nous disposons également d'une aide entre pairs par l'intermédiaire de notre comité LAP, qui relève de notre service des assurances. Voir : <http://www.nslap.ca/>

- 2. Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?**

Oui. Le programme d'aide aux juristes de la Nouvelle-Écosse fournit des conseils à court terme et des renseignements sur la santé et le mieux-être aux juristes en exercice de la province, à leur personnel et aux membres de leur famille qui pourraient avoir des problèmes de santé ou personnels. Toutes les demandes sont confidentielles et les services sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ces services sont fournis par Homewood Santé^{MD}. Leur site Web est donné plus haut.

- 3. Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.**

Le Comité d'aptitude professionnelle accepte les demandes référées par le directeur général dans les cas où une plainte, les dires de l'intéressé.e ou ceux d'un subordonné direct suscitent des inquiétudes quant à la capacité d'un membre. Le Comité d'enquête sur les plaintes peut également référer le dossier au Comité d'aptitude professionnelle. Le volet aptitude professionnelle est un programme volontaire qui offre une alternative au volet disciplinaire. Un membre ne pourra être inscrit à ce programme qu'avec son consentement écrit.

- 4. Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.**

La NSBS dispose des programmes et outils supplémentaires suivants :



- Prestation ou accréditation de FPC sur le mieux-être
- Formation du personnel
- Ressources en ligne
- Articles dans les publications du barreau
- Entraide par les pairs
- Soutien des services juridiques
- Mentorat

5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions de votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

Le Comité du programme d'aide aux juristes s'adresse actuellement aux cabinets d'avocats afin de recueillir des renseignements sur le mieux-être de leurs juristes dans le but d'élaborer des stratégies d'aide aux juristes.

La Société a entamé un nouveau processus de planification stratégique en tenant compte du rapport sur le mieux-être de la FLSC afin de décider des piliers de ce plan.



**Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes :
Law Society of Prince Edward Island (LSPEI)**

- 1. Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.**

Non, il semble qu'il n'y en ait aucune. Nous travaillons présentement à l'élaboration d'un nouveau site Web et nous allons examiner la possibilité d'offrir des renseignements et des ressources supplémentaires aux juristes.

- 2. Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?**

Oui, par l'entremise de l'ABC. Le Programme d'aide aux juristes de l'Île-du-Prince-Édouard permet aux juristes, aux juges, aux étudiants et étudiantes en droit et aux membres de leur famille d'avoir accès à des services professionnels de consultation en privé gratuits et confidentiels par l'intermédiaire de [Homewood Santé](#). Ce programme offre du soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de dépression, de dépendance, de deuil, de famille, d'argent ou de travail. Il s'agit de services de soutien gratuits, bilingues et confidentiels, disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine.

- 3. Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.**

En 2021, la LSPEI a créé un Comité de santé et de mieux-être. Le mandat du Comité est de promouvoir et d'améliorer le mieux-être des membres. Le Comité a activement tenu les membres informés des résultats et des progrès de l'étude nationale sur la santé mentale et a organisé, avec l'ABC, des séminaires de formation professionnelle continue axés sur l'amélioration des résultats en matière de santé grâce à des outils de gestion de la pratique. Le Comité participe à la programmation de nos assemblées annuelles et de la mi-hiver, en veillant à ce que les membres bénéficient d'offres axées sur le mieux-être. Par exemple, lors de la réunion de la mi-hiver en février 2023, les membres présents ont participé à une formation à la pleine conscience avec les nonnes bouddhistes.

- 4. Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.**

Law Society Mentorship Pilot Program for Articled Clerks – ce nouveau programme pilote est conçu pour aider les stagiaires à perfectionner leurs compétences en matière de gestion de la pratique et de jugement professionnel et pour promouvoir l'amélioration des relations entre les professionnels du droit.

En 2021, la LSPEI, par l'intermédiaire du Comité de la santé et du mieux-être, recherche et encourage les initiatives visant à améliorer la santé et le mieux-être des membres.



Tel que rapporté dans l'enquête de la Fédération de 2019, la LSPEI dispose des programmes ou initiatives suivants :

- Prestation ou accréditation de FPC axée sur le mieux-être
- Politique de la porte ouverte pour favoriser des discussions continues et l'élimination de la stigmatisation associée aux enjeux de santé mentale et pour promouvoir le mieux-être en général
- Mentorat (avocats)
- Ressources en ligne
- Renvoi au Comité des normes de pratique (comme alternative à la discipline)
- Remboursement des frais pendant un congé parental ou d'invalidité

5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions de votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?

Non.



Analyse du mieux-être - ordres professionnels de juristes : Law Society of Yukon

- 1. Le site Web de votre ordre professionnel offre-t-il des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être? (Oui/non) Décrivez brièvement la nature de ces ressources et fournissez des liens.**

Oui. Des liens vers le Yukon Lawyer Assistance Program (Programme d'aide aux juristes du Yukon) et vers les programmes de consultants en pratique et de mentorat se trouvent sous l'onglet « For the Lawyer » (Pour le juriste) de la page d'accueil.

<https://lawsocietyyukon.com/for-the-lawyer/>

- 2. Existe-t-il un programme d'aide aux juristes pour les membres (décrire brièvement)?**

Oui. Le Yukon Lawyer Assistance Program (« YLAP ») est un service d'information, d'orientation et de consultation confidentiel offert par un fournisseur externe. Le YLAP est conçu pour aider les membres de la profession juridique qui pourraient éprouver des problèmes de santé ou personnels. <https://lawsocietyyukon.com/for-the-lawyer/lawyer-assistance-program/>. La page du YLAP fournit également un lien vers les ressources sur le mieux-être de l'ABC.

- 3. Votre ordre professionnel dispose-t-il d'un organisme qui s'occupe de la santé mentale et du mieux-être (par ex. un groupe de travail, un groupe d'étude)? Si oui, décrivez-le brièvement.**

Le Barreau du Yukon a mis sur pied, il y a déjà plusieurs années, le Comité du programme d'aide aux juristes, qui a créé le Programme d'aide aux juristes. Le mandat du Comité est d'offrir une aide efficace et opportune aux membres de la profession juridique qui sont aux prises avec des problèmes de santé, de toxicomanie, de stress ou d'épuisement professionnel, de travail, de famille ou de pression financière, par l'entremise d'une ligne d'aide et d'intervention, de consultation et d'éducation. Le Comité examinera également les recommandations issues de l'étude sur le mieux-être et fera des recommandations à l'exécutif en matière de mieux-être.

Par ailleurs, les questions de mieux-être peuvent être traitées par le comité d'aptitude professionnelle dans le cadre du processus disciplinaire prévu par les règles du Barreau. <https://lawsocietyyukon.com/rules/>. Le Barreau est en train de restructurer le processus de gestion des plaintes à la suite de la nouvelle *Loi de 2017 sur la profession d'avocat*.

- 4. Quels programmes ou initiatives votre ordre professionnel a-t-il adoptés, ou prévoit-il adopter, pour aborder les questions liées à la santé mentale et au mieux-être? Fournissez des détails et le statut de chaque initiative, si possible.**

Le Barreau a mis à la disposition de ses membres des consultants en pratique par l'entremise des barreaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ainsi que des programmes de mentorat par l'entremise de la Law Society of Alberta. Les consultants en pratique aident les juristes en leur donnant des conseils sur la pratique et l'éthique. Les deux programmes de mentorat, Mentor Connect et Mentor Express, ont pour but d'améliorer



le professionnalisme et la réussite des juristes grâce à l'engagement de conseillers juridiques chevronnés, afin de les aider à réaliser leurs objectifs de carrière et à atteindre un meilleur équilibre personnel et professionnel dans leur vie. <https://lawsocietyyukon.com/for-the-lawyer/practice-advisors-and-mentorship-programs/>

- 5. Y a-t-il d'autres renseignements qui pourraient être pertinents pour comprendre les considérations et les interventions de votre ordre professionnel en matière de santé mentale et de mieux-être, notamment des partenariats avec d'autres organismes (s'ils ne sont pas déjà énumérés)?**

Non



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada